

Décret

Générale

modern

Décret n° 2015-217/PRE portant approbation des statuts de l'académie de la langue somalie dénommée "Akademeeye-Goboleedka Af Soomaaliga".

n° 2015-217/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
23 juillet 2015

Numéro JO
n° 14 du 30/07/2015

Date du numéro
30 juillet 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-003/PRE portant création du comité technique chargé de la mise en place de l'Académie de la langue somalie

VU L'Arrêté n°2012-0719/PR/MCCPT portant Organisation des Festivités du 40^{ème} Anniversaire de la Transcription du somali
SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les Statuts de l'académie de la langue somalie dénommée "Akademeeye-Goboleedka Af Soomaaliga" ci-joints en annexe.

Article 2

Le présent décret sera exécuté partout où besoin sera et sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Le Président de la République

